

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Délibération de la Commune de PLANFOY  
Séance Ordinaire du 17 mai 2021

Nombre de conseillers	
en	15
exercice	
présents	13
votants	15
absents	2
exclus	

Le dix-sept mai deux mil vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 10 mai 2021, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Cédric LOUBET, Maire

**PRESENTS :** Cédric LOUBET, Maire, Mme RAPHARD Nadine, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. GIRAUD Noël, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme DURIEUX Maria, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. BONNICI Vincent, M. JOURJON Nicolas, M. FRASZCZAK Matthieu, Mme GAMBINA Aurore et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENT EXCUSE :** Christine BRAULT, 3<sup>ème</sup> adjointe et Christine GACHE, conseillère municipale

**POUVOIRS :** Christine BRAULT donne pouvoir à Annabelle CLUZEL  
Christine GACHE donne pouvoir à Nadine RAPHARD

**SECRETAIRE DE LA SEANCE :** Nadine RAPHARD

**REF : D-2021.05.17-09**

**OBJET : SERVICE DE LA CANTINE SCOLAIRE – TARIFS 2021-2022**

M. Cédric LOUBET, Maire, propose de ne pas modifier les tarifs de la cantine scolaire. Il rappelle qu'une facture mensuelle est envoyée aux familles.

Prix du repas enfant résident PLANFOY :

Quotient familial	Prix du repas
QF ≤ 750	3.00 €
751 à 1200	3.50 €
1201 à 2000	4.00 €
2001 à 2500	4.50 €
2501 à 4000	5.00 €
QF ≥ 4001	6.00 €

Prix du repas enfant non résident :

Quotient familial	Prix du repas
QF ≤ 4000	5.00 €
QF ≥ 4001	7.00 €

Prix du repas adulte : 4.60€

Prix du repas non commandé : majoration de + 5 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 2 septembre 2021 (rentrée scolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, les tarifs proposés.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201725-20210517-D-2021-05-17-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Planfoy, le 17 mai 2021

Le Maire  
Cédric LOUBET

